

Organisation	Avantages	Détails
<p><b>Mutualité Chrétienne Hainaut Oriental</b> 128</p> <p>Rue du Douaire 40 6150 ANDERLUES Tél. : (071) 54 85 48 Fax : (071) 54 83 00</p>	<b>Accompagnants à l'hôpital</b>	Intervention de 6,20 euros par jour pour les frais de la personne qui loge dans la chambre du patient, 15 euros par jour si c'est un enfant de moins de 18 ans qui est hospitalisé. Le nombre de jours par année civile n'est pas limité.
	<b>Accompagnants maison d'accueil ou hôtel hospitalier</b>	Intervention de 6,20 euros par jour dans les frais de logement dans une maison d'accueil ou un hôtel hospitalier. Cette intervention couvre jusqu'à 60 jours par année civile et s'applique pour deux accompagnants maximum par patient hospitalisé. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc.
	<b>Achat/Location de matériel</b>	Remises chez Qualias Qualias: Boulevard Tirou, 20 6000 Charleroi Tél.: 071/302 -772
	<b>Activité sportive</b>	Remboursement de 40 euros par an (pour les moins de 18 ans) pour les frais d'inscription à un club de sport. ÉnéoSport : Fédération sportive reconnue par la Communauté française de Belgique qui s'adresse particulièrement aux personnes âgées de 50 ans et plus. Plus d'infos au 02 246 46 73 AltéoSport: Fédération de sport pour personnes handicapées reconnue comme fédération multisports et multihandicaps. Plus d'infos au 02 246 42 28
	<b>Acupuncture</b>	Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50euros/an et par bénéficiaire. Plafond de maximum 60euros/an et par bénéficiaire pour ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et mésothérapie
	<b>Adaptation du domicile</b>	Conseils gratuits d' Ergothérapeutes sur un choix d'aides techniques, élaboration d'un projet d'aménagement en fonction des besoins, capacités, habitudes de vie et de l'environnement.
	<b>Aide familiale et ménagère</b>	Aide à la vie quotidienne, nettoyage, repassage,... Le tarif est défini sur base des revenus du ménage via "Aide et Soins à domicile". 50% des frais remboursés pour les membres MC. Plus d'infos au 071/599.666
	<b>Chiropraxie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50euros/an et par bénéficiaire, plafond maximal de 60euros/an et par bénéficiaire pour la

	chiropraxie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la mésothérapie et la diététique (pack bien-être)
<b>Convalescence</b>	La MC collabore avec trois centres de convalescence : Domaine Ter Duinen à Nieuport, Domaine de Nivezé à Spa et Hooidonk à Zandhoven.
<b>Diététique</b>	Intervention de 25 euros pour 1 bilan diététique <u>ou</u> psychothérapeutique, 12 euros par séance pour le suivi diététique et/ou psychologique, au total un maximum de 10 séances sont remboursées par an.
<b>Garde d'enfants malades</b>	Prise en charge 10 jours de garde par an et par enfant, au-delà de ces 10 jours, un coût journalier maximal de 12 euros est garanti. Si les services partenaires sont complets, la MC intervient en outre sur la facture d'autres services à raison de max 25€/jour, max 10jours/an/enfant.
<b>Handicap répit</b>	Service Handicap-répit à domicile pour garder la personne handicapée enfant ou adulte. Tarif 6€/h (forfait de nuit possible). Remboursement de factures d'un service Awiph 6€/h et max 8h/mois. Par ailleurs, le court séjour offre la possibilité d'accueillir temporairement des personnes malades, handicapées et/ou en situation de soins palliatifs à domicile dans un établissement assurant soins médicaux et accompagnement, afin de vous laisser un peu de répit. Intervention de 16,11 euros par jour. La durée du séjour est fixée à minimum 2 jours et maximum 30 jours par année civile
<b>Homéopathie</b>	Remboursement de 25% du prix des médicaments prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par année civile.
<b>Hospitalisations</b>	Tous les membres de la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire bénéficient d'office d'une assurance hospitalisation : l'Hospi solidaire (Sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge ni stage d'attente) Prise en charge des frais d'hospitalisation (excepté les suppléments d'honoraires et les suppléments de chambre) après l'application d'une franchise de 0€ pour les moins de 18 ans, 275€ pour une hospitalisation classique, 150€ pour une hospitalisation de jour et un maximum de 550€ de franchise annuelle.
<b>Logopédie</b>	Intervention de 10 euros par séance avec un maximum de 150 séances.
<b>Maladie grave et coûteuse</b>	Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir au préalable pour l'assurance hospitalisation, donc toutes les maladies graves et coûteuses sont couvertes en cas d'hospitalisation. De plus, dans le cas de certaines maladies entraînant des coûts importants suite à l'hospitalisation, un remboursement complémentaire forfaitaire de 150€ est octroyé.(Hospi solidaire)

<b>Mésothérapie</b>	Remboursement de 10 euros. Plafond de maximum 60euros/an et par bénéficiaire pour ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et mésothérapie
<b>Mutas / World Assistance</b>	Assurance/assistance pour les séjours à l'étranger. Prise en charge des frais de soins de santé en vacances, assistance, couverture des étudiants en programme d'échange scolaire (zone). Franchise de 60€ (25€ pour les BIM) pour les coûts supérieurs à 200€. Numéro gratuit.
<b>Ostéopathie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation, maximum 50 euros/an et par bénéficiaire. Plafond de maximum 60euros/an et par bénéficiaire pour ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et mésothérapie
<b>Optique</b>	Intervention jusqu'à 3 fois 50 euros dans le renouvellement ou l'achat de montures de lunettes, de verres ou de lentilles pour les enfants de moins de 18 ans. Assurance griffes et bris de verre gratuite : remplacement gratuit des verres pour les enfants de 0 à 12 ans Les magasins d'optique Optirou réservent un tarif spécial aux membres de la MC OPTIROU CHARLEROI : bd Tirou 165, 6000 Charleroi Tél. : 071 304 000 OPTIROU LA LOUVIERE : rue S. Guyaux 39, 7100 La Louvière Tél. : 064 222 430 OPTIROU SOIGNIES : rue de Mons 16, 7060 Soignies Tél. : 067 670 986
<b>Plaines et séjours de vacances</b>	Plaines et séjours pour les enfants/jeunes organisés par la MC à des prix concurrentiels. Intervention de 5€/nuitée pour les séjours pédagogiques organisés par une école primaire ou par un institut médico-pédagogique ; de 2,5€/nuitée pour les séjours organisés par un mouvement de jeunesse (min 4 nuitées) ; de 1,5€/jour pour les plaines de jeux. Pour les aînés, réduction sur les séjours organisés par Enéo pour les membres MC. Pour les personnes malades ou handicapées, réduction sur la cotisation annuelle d'Altéo qui organise des séjours en Belgique et à l'étranger. Pour les familles, réduction sur les séjours organisés par Intersoc. Réduction de 20% au centre de vacances de Massembré.
<b>Psychomotricité</b>	Remboursement de 7€ sur les séances individuelles et 3€ en séances collectives (max 40 séances /an pendant 2 ans)

<b>Séjour en hôpital psychiatrique</b>	Couverture des frais résultant de l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique, plafonnée à 450€/an ( Hospi solidaire)
<b>Séjour en maison de convalescence aiguë</b>	23,25€/jour maximum 30 jours/an (Hospi solidaire)
<b>Soins infirmiers</b>	Pris en charge du ticket modérateur jusqu'au plafond MAF (maximum à facturer).
<b>Soins médicaux et paramédicaux pour les enfants de moins de 7 ans</b>	Remboursement du ticket modérateur pour les soins médicaux et paramédicaux (consultations chez le pédiatre, le médecin généraliste et spécialiste, le kiné, les soins infirmiers) pour les enfants jusqu'à ses 7 ans.
<b>Télé-Assistance Vitatel</b>	Par mois, vous payez 11 euros (au lieu de 17 euros). Les bénéficiaires de l'Intervention majorée (BIM) payent 6 euros par mois (au lieu de 12 euros).
<b>Transport</b>	Intervention en cas d'entrée et de sortie d'hôpital en ambulance suite à une hospitalisation, 20 euros pour les 10 premiers km 0,50 euros/km à partir du 11ème km En cas de réanimation (non urgente), l'intervention : 25 euros pour les 10 premiers km 2,25 euros/km à partir du 11ème km En cas de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie, réadaptation après infarctus et rééducation des membres inférieurs : 0,20 euros/km en ambulance 0,15 euros/km en taxi ou en voiture particulière. Cette intervention est limitée à 30 km aller et 30 km retour sauf accord de la Mutualité. Pour la réadaptation après infarctus ou rééducation fonctionnelle des membres inférieurs : 0,15 euros/km. Max. 60 Km aller et retour, max. 30 séances par rééducation. Transport pour les consultations après une transplantation d'organe : 0,15 euros/km (transport en voiture particulière ou taxi) - pour max. 30 consultations

**Vaccin contre le cancer du col  
de l'utérus**

Remboursement de 25 euros par an par personne en cas de vaccination, quel que soit l'âge.